

GARE A TOI

1 Faire respecter nos conditions de travail

Depuis quelques temps l'encadrement se permet des entorses à la réglementation détériorant nos conditions d'utilisation et de travail. La situation avec Covid et le manque d'effectifs n'excusent en rien cette volonté de déréglementer. Nous devons toutes et tous être vigilantEs quant au respect des règles notamment celle de la ND 2012-16, dite la « SEM 16 ».

L'établissement des services journaliers

Les règles d'utilisation sont décrites dans la SEM 16, celles-ci s'appliquent irrémédiablement à la Direction. L'agent doit valider le service la veille pour le lendemain. Une fois cette opération effectuée, l'encadrement ne peut modifier l'affectation prévue sans en informer l'agent (article 02-01). En cas de congés de plus de 5 jours, le service n'étant pas monté, l'agent doit reprendre dans sa gare de référence (article 02-04).

La section SOLIDAIRES en gare Ligne A est intervenu auprès de la Direction pour faire respecter les conditions d'utilisation. L'encadrement ne peut s'amuser à les modifier comme bon lui semble. Ensemble, nous sommes bien plus fortEs.

ND SEM 2012-16

Art.02-01

Le service journalier des agents est établi 5 jours avant le jour considéré (J-5) et 6 jours avant (J-6) pour les postes au PCC. Les agents prennent connaissance de leur service suivant les modalités prévues à l'article 02.04. Lorsqu'une modification intervient après que l'agent ait pris connaissance de son service, il est informé du changement par l'encadrement dans les meilleurs délais et avant la fin de son service.

Art.02-04

Les agents doivent prendre connaissance de leur service :

- la veille avant la fin de leur service, pour le lendemain,
- la veille d'une absence de 1 à 3 jours pour le lendemain de cette absence.

En cas de maladie ou d'absence non prévisible, l'agent doit s'enquérir de son service ou à défaut de la gare de prise de service le jour où il donne sa date de reprise.

A son retour de congé, l'agent reprend dans le service et dans la gare qui lui ont été désignés avant son départ.

Si le service n'est pas fixé en temps utile, l'agent :

- est disponible dans le service prévu à son roulement,
- et commence et finit dans sa gare de référence.

RER LIGNES A & B



ALLAN BARIE

N'ATTENDEZ PAS LE SIGNAL SONORE AVANT D'EMBARQUER AVEC NOUS !

L'équipe SOLIDAIRES Gares Lignes A & B

Julie LAINE RER A
06 68 44 83 75

John JOUNEAU RER B
06 27 68 47 13

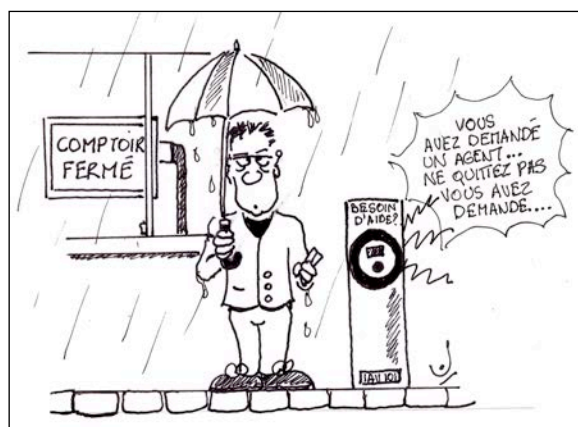
Antoine MIGALE RER A
06 29 34 10 78

Nadia GUIOUGOU RER A
06 58 90 69 09

Sarah HUBERT RER A
06 58 10 22 27

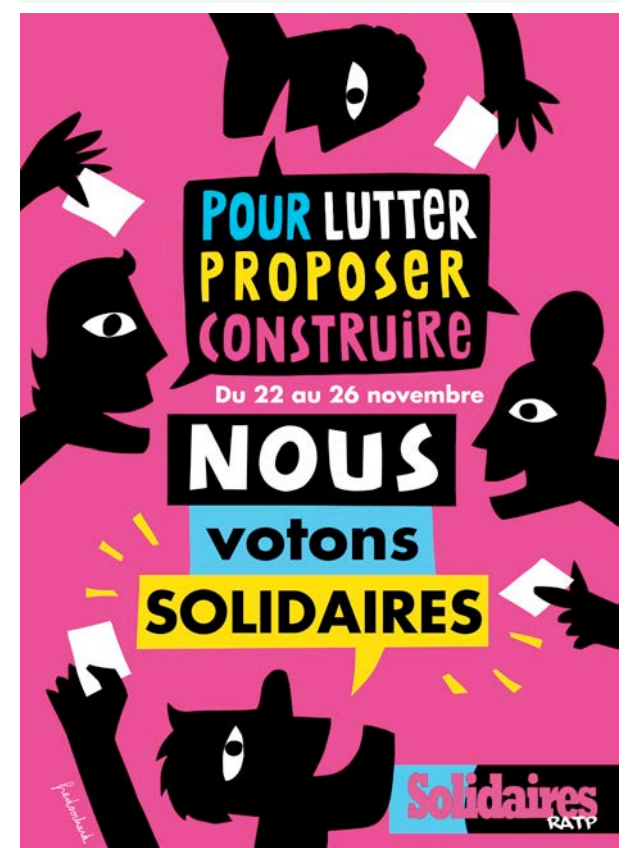
2 Robinson, des conditions de travail à la rue...

L'inauguration de la gare de Robinson s'est faite en grande pompe avec un point d'orgue: le client. Réunion, briefing, checking, brainchecking, debriefing... pourquoi au final ? L'ancienne gare disposait d'une salle d'échange de plus de 150 mètres carré, les voyageurs pouvait faire la queue à l'abri des intempéries afin d'avoir un renseignement, faire un achat ou deux. Les appareils de ventes sont désormais à même la rue ainsi que le comptoir d'information. L'agent subit avec les voyageurs les aléas de la météo : comptoir en alu brûlant l'été, pluie pénétrant dans le comptoir si l'on ouvre la vitre, nuisances sonores de la circulation routière, le MIV indiquant les horaires des bus se trouve en zone contrôlée. Pourquoi tant d'erreurs ? Faut-il rendre notre service public inopérant ?



UniEs et solidaires, les travailleurs/euses peuvent inverser la tendance

La Direction continuera sur cette voie si nous ne réagissons pas ! C'est avec notre force de travail que le service public de transport fonctionne et que notamment nos cadres s'enrichissent. Refusons la fatalité, refusons de devenir la Régie Amazon des Transports Parisiens ! Avec SOLIDAIRES RATP, nous pouvons ensemble changer les choses.



GARES & CONDUITE

Solidaires
RATP

Du 22 au 26 novembre

LIGNE A

NOUS

votons

SOLIDAIRES



et plein d'autres...

